ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

C’est le moment de faire sa déclaration annuelle d’impôt sur le salaire

Date de début : 21 janvier 2019
Date de fin : 28 février 2019
Ensemble du Nunavut 45 s

Le ministère des Finances rappelle aux employeurs du Nunavut que la date limite pour les déclarations annuelles d’impôt sur le salaire est le 28 février 2019.

Le formulaire peut être téléchargé au https://www.gov.nu.ca/fr/finance/information/impot-sur-le-salaire, puis envoyé par courriel à payrolltax@gov.nu.ca.

Pour plus d’information, veuillez appeler au 1 800 316-3324 ou envoyer un courriel à payrolltax@gov.nu.ca.

###

Relations avec les médias :

Denise Grandmaison
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont offerts en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications